

**Mandataires  
Judiciaires**

Etienne André  
Fabrice Chrétien  
François-Charles Desprat  
Michaël Elancry  
Nicolas Flesch  
Fabienne Jenner  
Thibaut Jenner  
Bruno Walczak

**Fabienne Jenner  
Nicolas Flesch  
Thibaut Jenner**

Parc d'Activités  
d'Eckbolsheim  
5 rue des Frères Lumière  
67087 Strasbourg Cedex 2  
T. +33 3 88 10 37 21  
strasbourg@mj-synergie.eu

<https://www.mi-syneraie.fr/>

Lyon  
Saint-Etienne  
Bourg-en-Bresse  
Strasbourg  
Annecy  
Roanne  
Thonon-les-Bains  
Annonay  
Limas

Dossier : SAS VIRIDIAN LITHIUM  
9 rue de la Krutenau - 67000 STRASBOURG

Liquidation judiciaire du : 09/03/2026

N/Réf. : NF/NGA/107740/SRE

Strasbourg, le 8 juin 2026

## APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ACTIFS

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la :

**SAS VIRIDIAN LITHIUM**

9 rue de la Krutenau  
67000 STRASBOURG

VIRIDIAN  
**LITHIUM**

Les offres devront être déposées ou envoyées à l'Etude :

MJ SYNERGIE – 5 rue des Frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM

**Date limite de dépôt des offres fixée au 30 juin 2026 à 17h00.**

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 9 mars 2026, le tribunal judiciaire de Strasbourg a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SAS VIRIDIAN LITHIUM et a désigné :

- Monsieur Stéphane WERNERT, en qualité de juge-commissaire,
- La SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Maître FLESCHE aux fonctions de liquidateur.

Dans le cadre de cette procédure, la cession des actifs détenus par la société VIRIDIAN LITHIUM est envisagée.

Le présent appel d'offres, dont le périmètre est détaillé ci-dessous, concerne les actifs corporels (matériels professionnels) ainsi que les actifs incorporels (droits de propriété intellectuelle) de la société.

## **1. PERIMETRE DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres porte sur les actifs incorporels de la société (droit de propriété intellectuelle) ainsi que sur les actifs corporels.

Ces derniers sont situés au sein du Laboratoire ISIS situé 8 allée Gaspar Monge - 67000 STRASBOURG.

### **1.1. Actifs corporels**

Les principaux actifs situés allée Gaspar Monge sont composés de matériels de laboratoire, dont la liste est reprise ci-dessous.

Ils sont également composés de matériel informatique et de bureau :

- Fauteuils de bureau
- Bureaux
- Ecrans d'ordinateur
- Destrocteurs de papier
- Porte-manteaux
- Imprimante

../..

Un ensemble DICP OS SPECTROMETRIQUE, composé d'un réfrigérant, d'une machine d'analyse et d'un passeur automatique :



Un passeur d'échantillons

Un appareil de chromatologie ionique et un ordinateur dédié



Deux pompes à vide membra et un « inlet ». Ce dernier n'est pas aux normes européennes.



Un lot de verrerie



Deux charriots

Une balance



Un purificateur d'eau



Une pompe à vide de marque EDWARDS



Un labo à eau



Un lot de petits matériels



Deux étuves



Une étuve vous vide



Une centrifugeuse



Une tamiseuse et un lot de tamis



Une thermo balance



Deux balances d'analyse



Un conductimètre de poche



Un thermomètre enregistreur



Une pompe doseuse



Un thermostat ROTH



Un thermostat de marque HETTICH



Quatre plaques chauffantes



Deux plaques chauffantes pilotées

Deux sièges assis debout sur roulettes

Un dérouleur de papier de marque TORK

../..

## 1.2. Actifs incorporels

La société VIRIDIAN LITHIUM est propriétaire d'actifs incorporels composés de brevets, à savoir :

### ***Brevet WO2025037181 – PROCEDE DE PRODUCTION D'UN SEL DE LITHIUM :***

Titre  
PROCÉDÉ DE PRODUCTION D'UN SEL DE LITHIUM

N° et date de publication de la demande  
WO2025037181 - 20/02/2025

Type de la demande  
A1

N° et date de dépôt  
PCT/IB2024057382 - 31/07/2024

N° et date de priorité  
AU2023902594 - 15/08/2023

Classification internationale des brevets - CIB   
[C01D 15/00](#); [C01D 7/26](#); [C01D 15/02](#); [C01D 15/08](#); [C22B 3/22](#); [C22B 3/44](#); [C22B 7/00](#); [C22B 26/12](#)

Classification coopérative des brevets - CPC   
[C01D 15/08](#); [C22B 3/44](#); [C22B 7/006](#); [C22B 26/12](#); [C22B 3/22](#); [C01B 25/30](#)

Famille de brevets  
[WO2025037181A1](#); [TW202521715A](#) ; [AR133549A1](#) 

Abrégé  
L'invention concerne un procédé (10) de production d'un sel de lithium (190) comprenant le traitement d'une pluralité de charges d'alimentation contenant du lithium (11, 12) dans une installation intégrée pour produire au moins un sel de lithium sélectionné (190). La pluralité de charges d'alimentation contenant du lithium (11, 12) comprend une première charge d'alimentation (11) qui est un sel de lithium à une première qualité et une seconde charge d'alimentation (12) qui est un sel de lithium à une seconde qualité, ladite première qualité étant inférieure à ladite seconde qualité.

### ***Brevet WO2025037182 – PROCEDE DE PRODUCTION D'UN SEL DE LITHIUM :***


Titre  
PROCÉDÉ DE PURIFICATION D'UN SEL DE LITHIUM


N° et date de publication de la demande  
WO2025037182 - 20/02/2025

Type de la demande  
A1

N° et date de dépôt  
PCT/IB2024057389 - 31/07/2024

N° et date de priorité  
AU2023902595 - 15/08/2023

Classification internationale des brevets - CIB   
[C01B 25/30](#); [C01B 25/222](#); [C01D 5/02](#); [C01D 15/00](#); [C01D 15/02](#); [C01D 15/06](#); [C01D 15/08](#); [C22B 3/08](#); [C22B 3/22](#); [C22B 3/44](#); [C22B 7/00](#); [C22B 26/12](#)

Classification coopérative des brevets - CPC   
[C01B 25/30](#); [C01D 15/06](#); [C01D 15/02](#); [C01D 15/08](#); [C22B 26/12](#); [C22B 7/006](#); [C01B 25/222](#)

Famille de brevets  
[WO2025037182A1](#); [TW202521714A](#) ; [AR133548A1](#) 

Abrégé  
L'invention concerne un procédé (100) de purification d'un sel de lithium comprenant : (a) l'obtention d'un flux aqueux (113, 114, 115) contenant un sel de lithium et des sels d'éléments d'impuretés ; (b) la mise en contact du flux aqueux (113, 14, 115) contenant un sel de lithium et des sels d'éléments d'impuretés avec un phosphate soluble (126a) pour convertir le sel de lithium en phosphate de lithium et les sels d'éléments d'impuretés en phosphates d'éléments d'impuretés ; (c) la précipitation du phosphate de lithium (127b) de l'étape (b) ; et (d) la séparation du précipité de phosphate de lithium (127b) d'une solution (127a) contenant lesdits phosphates desdits éléments d'impuretés.

## **Brevet EP4547878 – PROCÉDE DE TRAITEMENT DE FLUX CONTENANT DES IMPURETES :**


Titre  
PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DE FLUX CONTENANT DES IMPURETÉS


N° et date de publication de la demande  
EP4547878 - 07/05/2025

Type de la demande  
A1

N° et date de dépôt  
EP23829277 - 21/06/2023

N° et date de priorité  
AU2022901813 - 29/06/2022

Classification internationale des brevets - CIB   
[C22B 26/12](#); [C01B 25/30](#); [C01D 15/06](#); [C01D 15/08](#); [C22B 3/08](#); [C22B 3/10](#); [C22B 3/20](#); [C22B 3/22](#)

Classification coopérative des brevets - CPC   
[C22B 26/12](#); [C01D 15/08](#); [C01B 25/30](#); [C22B 3/22](#); [C22B 3/10](#); [C22B 3/20](#); [C22B 3/08](#); [C01D 15/06](#); [C01B 25/30](#); [C01D 15/06](#); [C01D 15/08](#); [C22B 3/08](#); [C22B 26/12](#); [C22B 1/02](#); [C22B 3/42](#); [C22B 3/10](#); [Y02P 10/20](#); [C01D 15/06](#); [C01D 15/08](#); [C22B 1/02](#); [C22B 3/08](#); [C22B 3/10](#); [C22B 26/12](#)

Famille de brevets  
[AR129747A1](#) ; [EP4547878A1](#); [US2025388996A1](#) ; [WO202400013A1](#)

Des informations complémentaires sur ces brevets pourront être sollicitées et obtenues en fonction des marques d'intérêts réceptionnées et sur demande des candidats.

## **2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Il est précisé que le liquidateur ne dispose que de faibles fonds dans la procédure de sorte que les mesures nécessaires à la conservation et à la préservation des droits relatifs aux brevets dans le cadre de la procédure liquidative ne pourront être mises en œuvre que sur une faible durée.

Une fois l'autorisation du juge-commissaire obtenue et les actes de cession signés, le liquidateur ne sera cependant plus tenu responsable du règlement des frais relatifs à cette conservation et préservation.

L'intégralité des charges nécessaires au renouvellement des droits sera donc supportée par le repreneur.

Aucune information relative à une quelconque valorisation des brevets n'est disponible.

## **3. INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE**

Les offres devront être soumises au soussigné avant l'expiration du délai de dépôt des offres, fixé au 30 juin 2026.

L'offre peut porter sur l'intégralité des actifs, ou uniquement sur une partie d'entre eux.

L'inventaire des actifs corporels ainsi que le portefeuille de brevets sont donc divisibles.

**Il est cependant précisé qu'une offre globale (intégralité des actifs ou uniquement intégralité des actifs corporels ou incorporels) sera privilégiée.**

L'offre doit être rédigée en français.

A l'expiration du délai de dépôt des offres, le soussigné pourra analyser le contenu de chacune et, au besoin, solliciter des informations complémentaires.

Le règlement du prix proposé (TTC) sera sollicité auprès du candidat retenu.

Une requête sera ensuite déposée au juge-commissaire afin que la cession au profit du candidat le plus offrant soit autorisée.

En toute hypothèse, il est précisé aux candidats que la cession est nécessairement conditionnée à l'accord du juge-commissaire.

S'agissant des actifs incorporels, il est précisé que les actes de cession devront être rédigés par le repreneur et tous les frais découlant de la rédaction et de l'enregistrement de ces actes seront supportés par le repreneur.

#### **4. PRESENTATION DU REPRENEUR**

Afin de pouvoir être étudiée utilement et considérée comme recevable, l'offre devra indiquer :

- 1) Les coordonnées du candidat (forme juridique, raison sociale, siège dirigeant, etc.) :
  - Extrait kbis de la société de moins de 3 mois,
  - Statuts,
  - Liste actualisée des associés/actionnaires, avec répartition du capital social,
  - Copie d'une pièce d'identité en cours de validité s'agissant du dirigeant et de tout associé disposant de plus de 25% des droits de vote ou du capital.
- 2) Périmètre de l'offre
- 3) Attestation de financement
- 4) Montant du prix de cession : divisé entre les actifs (prix spécifié pour chacun). Le prix **s'entend HT** et/ou droit d'enregistrement.
- 5) Justificatifs quant à l'origine des fonds vous permettant d'acquérir les portefeuilles étant précisé que les fonds doivent obligatoirement transiter par une banque française, ou d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Seul un dossier reprenant l'intégralité des pièces susvisées pourra être soumis à l'appréciation de Monsieur le juge-commissaire.

Pour rappel, si une reprise de ces actifs vous intéresse et que vous sollicitez des éléments complémentaires, merci de prendre contact avec l'Etude à l'adresse [strasbourg@mj-synergie.eu](mailto:strasbourg@mj-synergie.eu).

Je reste naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qu'il vous paraîtrait souhaitable d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Nicolas FLESCHE

